

Six mois gratuits pour une souscription faite entre  
le 1er septembre 2016 et le 31 octobre 2016

**GYROMAX ASSURANCE**  
**BULLETIN DE SOUSCRIPTION VALANT DISPOSITIONS PARTICULIERES**  
**POUR LES PARTICULIERS (Contrat AC 489310)**

**Vos coordonnées :**

Souscripteur : \_\_\_\_\_

Assuré : nom et prénom du conducteur \* :  
\_\_\_\_\_

Date de naissance\* : \_\_\_\_\_

Adresse du souscripteur \* :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ville et code postal \* : \_  
\_\_\_\_\_

Modèle du / des véhicules assurés \* :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Lieu du garage (si différent de l'adresse de l'assuré) \* :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Email \* :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tel \* :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Garanties souscrites :

Je souscris au contrat « RC Circulation Sérénité pour les particuliers »

### GYROPODES - TROTTINETTES

Garanties	Plafond des garanties	Franchise	Vétusté	Limitations
RC matérielle	1.220.000 €	néant	néant	
RC corporelle	Illimité	néant	néant	
Défense Pénale et Recours suite à accident	3.000 €	néant	néant	
Incendie-tempête	Valeur de réparation / remplacement	néant	15% par/an	2 Sinistres par année d'assurance
Vol / Tentative de Vol par effraction, agression, à la sauvette, à la tire ou par introduction clandestine	Valeur de réparation / remplacement	10% du prix d'achat TTC. Min 100 €.	15% par/an	
Dommages accidentels & vandalisme	Valeur de réparation / remplacement	10% du prix d'achat TTC. Min 100 €. Abrogée si les frais de réparation sont inférieurs à 300€.	15% par/an	
Catastrophes Naturelles	Valeur de réparation / remplacement	230 €*.	15% par/an	
Catastrophes Technologiques	Valeur de réparation / remplacement	néant	15% par/an	
Capital Blessure de conducteur	€ 400	néant	néant	

(\*) Application selon la réglementation en vigueur

### GYROROUES de la marque Ninebot

Garanties	Plafond des garanties	Franchise	Vétusté	Limitations
RC matérielle	1.220.000 €	néant	néant	
RC corporelle	Illimité	néant	néant	
Défense Pénale et Recours suite à accident	3.000 €	néant	néant	
Incendie-tempête	Valeur de réparation / remplacement	néant	15% par/an	2 Sinistres par année d'assurance
Vol / Tentative de Vol par effraction ou agression	Valeur de réparation / remplacement	10% du prix d'achat TTC. Min 100 €.	15% par/an	
Dommages accidentels hors vandalisme	Valeur de réparation / remplacement	10% du prix d'achat TTC. Min 100 €. Abrogée si les frais de réparation sont inférieurs à 300€.	15% par/an	
Catastrophes Naturelles	Valeur de réparation / remplacement	230 €*.	15% par/an	
Catastrophes Technologiques	Valeur de réparation / remplacement	néant	15% par/an	
Capital Blessure de conducteur	400	néant	néant	

(\*) Application selon la réglementation en vigueur

## Votre cotisation :

	Gyropodes	Trottinettes / Gyroroues
Nombre de véhicules		
Cotisation / an / véhicule	149 € / an ou 12,5€ par mois	120 € / an ou 10 € par mois
Cotisation annuelle TTC		

	N° Série	Modèle	Date mise en service
Indiquer pour chaque catégorie de véhicule			

Gyropodes : Ninebot Elite

Ninebot Mini Pro

Gorilla

Trottinettes : Speed Trott

Gyroroues : Gyroroue Ninebot

REMISE RENTREE (6 MOIS GRATUITS SOIT 50%) : \_\_\_\_\_

TOTAL TTC A REGLER APRES REMISE RENTREE (50%) : \_\_\_\_\_

Paiement :

- annuel (chèque à l'ordre de AFFIDE)  
 mensuel (uniquement par prélèvement)\*

\* Dans l'offre RENTREE 2016 les frais de dossier pour mise en place de prélèvement de 15€ TTC seront également offerts

AFFIDE SARL / Ecencial - Société de courtage d'assurance au capital de 295 000 Euros - RCS Nanterre 533 814 505

105 rue des Moines - 75017 Paris

Email : partenaires@ecencial.com - Tel : +33 1 56 43 08 11 - ORIAS : No 11 063 250

Assurance de responsabilité professionnelle et de garantie financière conforme au code des assurances

## Antécédents retenus :

**Déclarez-vous et reconnaissez-vous :**

- Que le véhicule est strictement de série courante avec le moteur standard du constructeur et qu'il n'a subi aucune transformation ou modification notamment en ce qui concerne sa puissance

Oui  Non

- Que sont sincères et, à votre connaissance exactes, toutes les informations fournies lors de votre demande d'établissement du présent document.

Oui  Non

- Que vous êtes apte à la maîtrise, au pilotage et à la conduite du gyropode ou de la trottinette assuré(e).

Oui  Non

Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte, sont soumises, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



**Votre courtier d'assurance**



**Votre assureur**

Signature client

(Précédé de « Bon pour accord » avec mention manuscrite)

(1) en fonction de la marque du véhicule.

Le souscripteur peut demander à la compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

## Composition du contrat :

Outre les présentes dispositions particulières, le contrat se compose de la notice d'information n° EQ/EC/0659 ou EQ/EC/0686<sup>(1)</sup> dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire et en accepter le contenu sans restriction ni réserve.

## Durée du contrat :

Un an avec tacite reconduction annuelle, avec possibilité de résiliation annuelle, moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance anniversaire du contrat, soit douze mois après la date en vigueur de votre contrat.

Date d'effet du contrat : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de la notice d'information n° EQ/EC/0659 ou EQ/EC/0686<sup>(1)</sup> \*

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions techniques d'utilisation du véhicule et des conditions d'entretien prévues par le constructeur \*